



FICHE des RISQUES PROFESSIONNELS

Inspecteur en abattoir de boucherie (DDetsPP)

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS PRINCIPALES

1. Inspections ante mortem

- Inspection des animaux vivants en station debout, fixe ou en mouvement. Approcher et parfois toucher les animaux. Passage dans des aménagements métalliques (parfois en hauteur) et marche sur des surfaces parfois lisses ou rugueuses, bétonnées ou non.

2. Inspections post mortem

A. Inspections post mortem de premier niveau

- Inspection des abats : visuelle et si besoin palpation, pression, percussion, suivie des incisions au couteau des organes (foie, poumons, cœur, muscles masticateurs et ganglions) ;
- Inspection des carcasses : visuelle et si besoin palpation, pression, percussion suivie des incisions et découpe au couteau. Selon les sites, apposition des estampilles ;

Les gestuelles peuvent consister à retourner les abats ou carcasses, suspendus sur crochets. Certaines carcasses peuvent peser jusqu'à 500 kg !

Travail effectué debout sur plateforme fixe ou mobile avec déplacement. Gestuelles d'appui sur des boutons et autres manettes élévatrices et parfois vibrantes !

- Sollicitation : vue, ouïe, odorat, toucher.

B. Inspection post mortem de deuxième niveau

- Vérification du respect des éléments vus au premier niveau et qui ont besoin d'une inspection plus approfondie, dans un local dédié, si prévu.

- Le travail repose sur des instructions données à un opérateur par un agent officiel (AO ou VO) pour effectuer les différentes tâches de découpe suivi de rangement des éléments saisis.

Selon les cas, les gestuelles sont complétées par l'apposition d'estampille puis remise des carcasses dans le circuit normal.

C. Inspection poste de mise à mort

- Vérification du respect des règles relatives à la protection animale lors de la mise à mort des animaux ce qui nécessite de venir se positionner au plus près du piège de contention.

- Cette zone d'inspection se situe au niveau de matériel mobile (piège basculant, voir rotatif, retour des crochets de la chaîne), d'animaux (notamment en cas de fuite du piège) et d'opérateurs équipés de matériels dangereux (pistolet d'étourdissement), parfois dangereuse avec un sol glissant.

- Le poste n'a souvent pas été initialement conçu à cet effet car de nombreux abattoirs ont été construits avant le développement de ces contrôles.

3. Inspections hors chaîne

- Réalisation des inspections de l'établissement (documentaire et physique) ;
- Réalisation de plans de surveillance et de contrôle (PSPC) par découpe et prélèvements des organes. Colisage conditionnement ;
- Saisie des données sur dispositifs informatiques ; écriture manuelle.

LIEUX D'ACTIVITÉ

- Zone de réception et d'attente des animaux vivants, hall d'abattage ;
- Ateliers attenants (locaux de découpe, chambres froides...);
- Bureau pour le traitement administratif des inspections et renseignement de bases de données.

ÉQUIPEMENTS

- Couteaux, scalpels, fusils et affileurs, douchettes, lave-mains etc. ;
- Vêtements de travail (pantalons, blouses, gilets de froid, gilets haute visibilité...);
- EPI (tabliers, casques ou casquettes anti-heurts, bottes, gants à usage unique, gants anti-coupure, masques de protection respiratoire, protections auditives, lunettes...).

PRODUITS ET MATÉRIAUX UTILISÉS

- Animaux vivants ;
- Carcasses ;
- Abats ;
- Produits de nettoyage et désinfection.

RELATIONS DE TRAVAIL

→ Au sein du service d'inspection de l'abattoir : auxiliaires officiels, vétérinaires officiels, éloigné du siège de la DD(ets)PP, travail possible sur plusieurs sites

Une attention particulière doit être portée sur les équipes isolées réduites parfois à une seule personne !

→ Chef du service en charge des abattoirs, autres services de la même DD(ets)PP

→ Direction et opérateurs de l'abattoir. Les activités sont conduites en présence, parfois continue, du professionnel et d'autres intervenants (en secteurs vifs ou post-mortem).

→ Apporteurs, chauffeurs et éleveurs venant déposer des animaux ou voir les carcasses saisies, ce qui peut parfois être conflictuel.

NUISANCES - DANGERS

AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Conditions d'ambiance : éclairage, espace de travail, humidité, bruit, froid, (extérieur ou chambres froides), fortes chaleurs etc. ;
- Postures génératrices de TMS : travail posté sous contraintes de cadences avec station debout prolongée, travail sur écran ;
- Manipulation, manutention manuelle, port de charges ;

- Bruit à des niveaux supérieurs à 80 dB(A)/8 heures à l'origine de gêne auditive, fatigue, surdité temporaire ou définitive, accident du travail etc... - zones ante et post mortem ;
- Vibrations sur plateforme élévatrice par défaut de maintenance.

AGENTS BIOLOGIQUES

- Risques infectieux potentiels par contact avec animaux malades ou asymptomatiques : risques de zoonoses (brucellose, rouget du porc, rage, charbon, etc.),
- Infections diverses - ex : blessures qui s'infectent (tétanos, panaris des doigts etc.),
- Projection de produits et de liquides organiques (fèces des animaux ou liquide de ruissellement dans les yeux !),
- Risque d'exposition au prion lors des opérations de prélèvements pour la surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST).
- Risque d'exposition au virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo lors de projection de sang (poste de saignée), lors de la réalisation des PSPC.

RISQUES TRAUMATIQUES

- Blessures avec animaux vivants (bousculades, écrasement) ;
- Risques de chutes de plain-pied ou de hauteur sur tous les secteurs de l'abattoir : sol gras et glissant, différences de niveau, plaques manquantes au sol... ;
- Risques de chutes d'objets : bacs, crochets, carcasses, etc. ;
- Risques de coupures/piqûres : utilisation d'objets coupants (couteaux, scalpels, etc.) ;
- Risques de heurts avec les camions, les chariots automoteurs, les transpalettes etc.

AGENTS CHIMIQUES

- Produits de nettoyage et de désinfection des locaux qui peuvent être à l'origine :
 - d'intoxication par inhalation ou absorption cutanée, digestive,
 - de brûlures cutanées, oculaires, pulmonaires,
 - d'allergies (eczéma, asthme, dermite...),
 - d'irritation oculaire et respiratoire,
 - de céphalées,
 - de nausées, de vomissements (gaz de putréfaction si température élevée et stockage prolongé).

CONSTRAINTES ORGANISATIONNELLES

- Organisation et charge de travail en cas de manque de personnel ou d'inspection multi sites ;
- Travail en horaires atypiques (effets sanitaires sur le sommeil, les performances cognitives, cancer du sein, pathologies cardiovasculaires...) et des horaires de fin de journée non prévisibles ;
- Travail dans l'urgence et fréquemment sous tension.

AUTRES RISQUES

- Risques routiers (missions et déplacements domicile/travail) ;
- Risques psychosociaux :
 - Le sens du travail et les éventuels conflits de valeur autour de la qualité de l'inspection, l'isolement peuvent être des facteurs conduisant à des situations difficiles ;
 - impact psychologique dû à l'ambiance générale (vue du sang, confrontation à la mort et animaux pendus à des crochets, pression sociale) ;
 - confrontation à une agressivité potentielle de certains opérateurs (salariés et/ou du responsable de l'abattoir, opérateurs en secteurs vifs (bouviers, porchers, bergers etc.)

apporteurs//éleveurs/transporteurs) avec agression physique et/ou verbale, mise en cause éventuelle des missions d'inspection voire des agents eux-mêmes sur les réseaux sociaux.

→ Risques inhérents à la protection animale (troubles psychologiques/relation aux animaux maltraités et à la mise à mort des animaux).

ACCIDENTS DU TRAVAIL

- Lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement ou chute de hauteur (passerelle) ;
- Blessure par traumatisme : coupures, chutes de carcasses, chutes d'objets etc. ;
- Ecrasements par animaux en secteur vif ;
- Pathologie ostéo-articulaire (entorse, lumbago etc.) ;
- Agression verbale et/ou physique ;
- Accident de la route.

MALADIES PROFESSIONNELLES

- Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (RG 57 RA 39) ;
- Affections du rachis lombaire par manutention manuelle habituelle de charges lourdes RG 98, RA 57 Bis) ;
- Zoonoses (brucellose (RG 24, RA 6), mycose cutanée (RG 46, RA 15), tétanos professionnel (RG 7 RA 1) ;
- Atteinte auditive provoquée par des bruits lésionnels (RG 42, RA 46).

AUTRES PATHOLOGIES

- Pathologies psycho-psychiatriques ;
- Troubles du sommeil si horaires décalés.

SURVEILLANCE MÉDICO-PROFESSIONNELLE

Au regard des risques spécifiques d'exposition, les agents occupants des postes d'inspection en abattoirs relèvent d'une surveillance médicale particulière obligatoire.

Cette surveillance est effectuée par le médecin du travail selon une périodicité qui ne peut être supérieure à quatre ans.

Une visite intermédiaire est effectuée par un professionnel de santé (collaborateur médecin ou infirmier) au plus tard deux ans après la visite avec le médecin du travail → *Remise d'un avis de compatibilité ou d'incompatibilité au poste*

- Vaccinations conseillées ;
- Audiogramme ;
- Examens complémentaires si besoin ;
- Avis d'un spécialiste possible, si besoin (avis cardiologue etc.).